

BROCANTE DE LA RUE DES PATRES

62600 BERCK VILLE

DIMANCHE 07 JUILLET 2024

DE 08H à 18H

REGLEMENT

L'accueil des exposants se fait entre 07h00 et 07h45

Les exposants sont autorisés à déballer leurs marchandises à la condition d'être en règle avec la loi dans la limite du périmètre autorisé par arrêté préfectoral, et d'avoir fourni au comité de la brocante **la photocopie de leurs cartes d'identités**.

Le Comité de la brocante, aidé des commissaires et placiers, seront seuls qualifiés pour les emplacements, et la décision sera sans appel. En cas de contestation, le Comité se réserve le droit de refuser un emplacement.

Pour les voitures, la circulation de véhicule sera interdite dans la plage horaire de la brocante soit de 08H à 18H

Le remballage débute à partir de 18h00 et les emplacements seront laissés libres et propres.

On ne laisse rien sur place, sacs poubelles et autres déchets aux emplacements prévus.

Pour la bonne organisation, les exposants qui voudront déballer leur marchandise, sont priés de remplir le bulletin ci-contre et de l'envoyer à l'adresse mentionnée, accompagné du montant du droit d'inscription.

Tout bulletin d'adhésion non accompagné du montant du droit d'inscription sera déclaré NUL.

Ce bulletin est personnel. **L'emplacement ne peut être échangé ou recédé SANS L'ACCORD DU COMITE**, suivant l'alignement imposé par les services de sécurité de la ville.

Tout emplacement non numéroté est interdit.

Le Comité décline toute responsabilité, en cas de vol ou d'accident qui pourraient survenir au cours de cette manifestation.

Pas de Professionnel, interdiction de vendre de l'alcool des produits alimentaires* et des armes

En aucun cas (intempérie ou autre), les droits d'inscription pourront être remboursés après décision du Comité de Brocante.

L'envoi d'une adhésion, entraîne pour le signataire, l'obligation de se conformer au règlement ci-dessus, et son acceptation sans restriction.

Les candidats ont tout intérêt à renvoyer, au plus tôt, leur adhésion et son règlement, à **l'ordre du Berck Tennis de Table**, qui sera classé pour les emplacements, dans l'ordre suivant la date de réception à :

COMITE D'ORGANISATION DE LA BROCANTE DE LA RUE DES PATRES

Monsieur Jacky MOLLIN Tél : 06 37 51 81 22

48 Rue des Patres 62600 BERCK VILLE

Votre EMPLACEMENT n° _____ Somme acquittée : _____ €



BULLETIN D'INSCRIPTION

A DETACHER ET A RETOURNER accompagné de votre règlement

AVANT le 15 JUIN pour les riverains et pour le 23 JUIN pour les autres

RESERVATION Fiche à remplir **obligatoirement** et lisiblement

A retourner accompagné de **votre photocopie de carte identité resto verso**

Je soussigné

Demeurant au N° Rue

Code postal Ville

E-mail @

☎ / / / / /

Immatriculation du Véhicule : parapluie Barnum : oui - non

Demande l'autorisation d'exercer l'activité d'exposant le dimanche 07 juillet de 08H00 à 18h00 et reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer.

Nature de la marchandise à déballer

Pas de Professionnel, interdiction de vendre de l'alcool des produits alimentaires* et des armes

.....

Réserve un métrage de mètres. (Éclairage non fournis)

Au prix de **10€ par tranche de 5 mètres indivisibles**.

Ci-inclus la somme de

(Chèque à l'ordre du Berck Tennis de Table). Signature (Obligatoire)

Les places non occupées à partir de 10h seront mises à la disposition du Comité de la Brocante, qui continuera la location **sur place**

Votre EMPLACEMENT n° _____

